Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20261013-DCM_2026_41-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 13 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri SAVINA, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Philippe MARLE, M. Martial LIETOT-URVOIS, M. Philippe CORNEC, Mme Isabelle FIACRE, Mme Catherine LAMOUR, Mme Karine ALIOUANE, Mme Mélanie BERGEN, M. Adrien KERVAREC, Mme Elodie REMY, M. Tristan LE BARS

Absents ou excusés : M. Anthony GONIDEC,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Philippe CORNEC

Date de la convocation : 9 octobre 2026

DCM 2026-41 : Convention occupation Ti an Holl par ULAMIR pour activité gymnastique

Rapporteur : Mélanie BERGEN

L'ULAMIR du Goyen – Centre social, organise à titre associatif, des cours de gymnastique. Elle sollicite l'autorisation d'utiliser à cet effet la salle des fêtes de Ti An Holl. S'agissant d'une occupation hebdomadaire allant du 9 septembre 2026 au 30 juin 2027, un projet de convention adapté aux conditions d'occupation est soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis en annexe de la présente délibération.

Annexe :

Convention occupation Ti an holl

par ULAMIR DU Goyen Centre social

LE CONSEIL MUNICIPAL,

entendu l'exposé du rapporteur,

après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-212902241-20261013-DCM_2026_41-DE

à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs de l'occupation de la salle Ti an Holl sur la période 2025-2026 comme suit pour L'ULAMIR du Goyen – Centre social :
  - Mise à disposition à titre gracieux de la grande salle de Ti an Holl le mercredi de 11h à 12h et des parties communes en sa qualité de membre adhérent à l'ULAMIR Centre social du Goyen et eu égard le caractère social de l'activité.
  - 100 € au titre de la participation aux frais de chauffage.
  - Total : 100€
- **APPROUVE** la proposition de convention d'occupation de Ti an Holl pour la période 2026-2027
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants et tous les documents permettant son exécution.

A Pouldergat, le 13 octobre 2026,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Mairie de POULDERGAT (Finistère)

Philippe CORNEC
Secrétaire de séance